

LEÇONS DE LA REVOLUTION DE JASMIN LES DROITS DE L'HOMME, NOUVEL HORIZON DE LA REALPOLITIK

Par Olivier Ferrand, président de Terra Nova

Publié le 26 janvier 2011 sur Slate.fr

Tous les commentateurs le soulignent : la révolution tunisienne signe l'échec de la politique extérieure française. Notre diplomatie à l'égard de la Tunisie s'est en effet caractérisée, sous couvert du principe de non-ingérence, par un soutien inconditionnel au régime de Ben Ali, écartant toute politique des droits de l'homme à son endroit.

La realpolitik française avait certes des fondements rationnels. Les « avantages comparatifs » du pays pour nos intérêts vitaux expliquent l'indulgence des observateurs « réalistes », à droite comme à gauche. L'engagement sans faille de la Tunisie dans la lutte contre le terrorisme, et son rôle dans la coopération régionale sur ce terrain. Une société musulmane tolérante, présentant une alternative à l'islamisme au sein du monde arabe. Un modèle économique porteur d'un vrai développement : le Forum économique mondial, en 2007, classe ainsi la Tunisie au premier rang africain en termes de compétitivité économique. Un partenariat économique privilégié avec la France : 6 milliards d'euros d'échanges, avec notamment l'implication de nos groupes dans les grands projets d'infrastructure. Et une élite résolument francophile.

Tout ceci est vrai. Mais cette réalité ne justifiait pas une politique hémiplégique, passant systématiquement sous silence les atteintes aux libertés publiques. La doctrine de la France était pourtant le soutien aux droits de l'homme, depuis l'aggiornamento de la Françafrique avec le discours de la Baule, en 1990, par François Mitterrand. Une telle politique est devenue de plus en plus critiquable dans les années 2000, avec le durcissement du régime, dont les dérives dictatoriales et prévaricatrices devenaient patentes. La « doctrine de Tunis », formulée par Jacques Chirac en 2003, fait ainsi valoir une lecture plus que sélective des droits de l'homme, véritable satisfecit adressé au régime de Ben Ali : « Le premier des droits de l'homme c'est manger, être soigné, recevoir une éducation et avoir un habitat ».

Le soutien inconditionnel au régime de Ben Ali est devenu injustifiable à partir de décembre dernier, lorsqu'a commencé l'insurrection populaire. Face à la répression meurtrière des manifestations, alors que Catherine Ashton, pour l'Union européenne, et le Département d'Etat américain condamnent, au nom des droits de l'homme, l'usage illégitime de la violence par le gouvernement, la France reste muette. Jusqu'à la faute inexcusable : la proposition, par le biais de la ministre des affaires



étrangères, d'une aide des forces de sécurité françaises pour réprimer « proprement » les manifestations du peuple tunisien, au moment même où le régime s'effondrait.

Ainsi, dans le dosage toujours ardu de la diplomatie entre défense des intérêts nationaux et promotion des droits de l'homme, la politique étrangère de la France à l'égard de la Tunisie s'est avérée de plus en plus déséquilibrée, pour finalement renier les valeurs démocratiques fondamentales dont la France et l'Europe sont censées être porteuses.

Mais la leçon de la révolution de Jasmin ne se limite pas à prôner un meilleur dosage entre realpolitik et droits de l'homme. Elle est plus fondamentale : la realpolitik, désormais, passe par la promotion raisonnée des droits de l'homme.

Nous vivions avec l'idée que les dictatures sont stables sur le moyen terme. La chute de Ben Ali nous démontre que cette perception est inexacte. Le monde n'est pas condamné au clash des civilisations. Les sociétés du Sud, notamment musulmanes, sont compatibles avec la modernité, et nombre d'entre elles sont mûres pour la démocratie. Il y a des raisons structurelles à cela : la généralisation de l'alphabétisation, les progrès considérables de l'éducation, la désuétude progressive de l'endogamie (qui privilégie le repli sur la communauté familiale au détriment de l'espace politique), la circulation de plus en plus intense de l'information (via les diasporas, la télévision satellitaire, internet...). La nouvelle réalité internationale, c'est que des gouvernements autoritaires sont susceptibles de tomber à l'horizon du temps gouvernemental. Un Président de la République sait désormais qu'il est possible que, au cours de son quinquennat, son interlocuteur soit renversé.

La révolution tunisienne doit dès lors nous conduire à réévaluer notre politique diplomatique à l'égard des pays non-démocratiques, notamment dans le monde arabe. Le réalisme, désormais, passe par la prise en compte de l'ensemble de nos intérêts dans une perspective non plus statique, comme si ces gouvernements étaient éternels, mais dynamique, en intégrant la possibilité de chute, y compris à court terme. La défense de nos intérêts nécessite d'anticiper que des mouvements révolutionnaires démocratiques peuvent prendre rapidement le pouvoir, afin que la France ne se retrouve pas, comme en Tunisie, à contre-sens de l'Histoire, au risque d'un rejet par les démocrates arrivés au pouvoir.

Quelles formes doit prendre cette nouvelle politique étrangère à l'égard des pays nondémocratiques ?

S'agissant de pays proches, où nous disposons d'une réelle influence et où nous pouvons peser sur l'évolution de la situation, cette nouvelle donne stratégique doit nous amener à renforcer nos exigences en matière de droits de l'homme vis-à-vis des régimes en place, et à nouer des contacts plus intenses avec les forces de progrès, qui seront les gouvernements de demain.

La France doit aussi trouver le moyen de défendre ses valeurs dans le cadre de sa politique en direction des grands pays comme la Russie ou la Chine. Exercice complexe car notre influence y est faible. Du moins peut-on concevoir que la responsabilité est collective. A nous de travailler avec nos partenaires européens pour trouver la meilleure politique possible. Les cadres juridiques existent, manque la volonté politique. De nombreux accords internationaux intègrent par exemple une conditionnalité démocratique. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle est peu mise en avant. Les



ouvertures symboliques du président chinois Hu Jintao lors de sa visite cette semaine aux Etats-Unis montrent que, là non plus, la situation n'est pas immuable.

L'Europe, outre son poids politique sur la scène internationale lorsqu'elle parle d'une voix unifiée, bénéficie d'un autre atout : sa politique d'adhésion. L'adhésion à l'Union est aujourd'hui l'instrument de démocratisation et de pacification politique le plus efficace. Elle a pacifié les ennemis mortels d'hier, la France et l'Allemagne, stabilisé en quelques années des pays sortant de la dictature comme le Portugal, l'Espagne ou la Grèce, garanti instantanément le respect des droits des minorités au sein des pays de l'Europe de l'Est. Elle est un rempart contre les dérives populistes et xénophobes, en Autriche, en République tchèque... ou en France, lors des dérapages gouvernementaux sur les Roms, l'été dernier. Cette réalité milite pour une extension du territoire de l'Union à ses marges, qui comptent parmi les zones les plus instables de la planète.

Mais la promotion des droits de l'homme ne passe pas seulement par la diplomatie bilatérale ou européenne. Il y a aussi le cadre multilatéral. Le développement de la Cour pénale internationale, après les cours spécialisées sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, est un élément clé. Les dictateurs, une fois chassés du pouvoir, ne seront plus en sécurité nulle part sur la planète. Ils le savent, ils l'intègrent dans leur comportement. Si le conflit sur les résultats de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire n'a pas dégénéré en massacres, c'est aussi, peut-être, parce que Laurent Gbagbo a en tête le risque d'être poursuivi par la communauté internationale pour de tels crimes.

Le conseil des droits de l'homme des Nations Unies est la principale instance multilatérale. Son mandat : « promouvoir le respect universel et la défense de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales ». Il a souvent été le théâtre de mascarades, servant de tribune aux pires dictatures de la planète pour développer leurs thèses relativistes, stigmatiser l'Occident et proférer des diatribes antisémites. Les deux désastreuses conférences des Nations Unies contre le racisme, Durban I (2001) et Durban II (2009), en sont le témoignage. Cet échec onusien a une cause simple : les démocraties sont en minorité à l'ONU – 86 Etats sur 192 membres. La négociation multilatérale est vouée à l'échec car elle est tenue par les dictatures. C'est un peu comme si l'on négociait avec les paradis fiscaux les règles pour supprimer les paradis fiscaux. Naturellement, on n'y arriverait pas. C'est pourquoi ce sont les pays développés, dans le cadre de l'OCDE, qui ont arrêté les listes « noire » et « grise » des paradis fiscaux et pèsent ainsi sur ces territoires pour qu'ils se réforment.

C'est à la communauté des démocraties de fixer les règles d'appartenance au monde démocratique – pas aux dictatures. L'outil à la disposition des démocraties pour faire progresser les droits de l'homme, c'est la conditionnalité : conditionner une aide, une relation, une participation au respect des droits fondamentaux. Il est temps pour les démocraties de fixer des règles de conditionnalité communes, applicables dans leurs relations avec les pays qui violent le socle universel des droits de l'homme. Ces règles de la « communauté des démocraties » pourraient être arrêtées dans le cadre de l'OCDE, qui s'apparente désormais plus à un club des démocraties qu'à un club occidental, et qui a hébergé des exercices similaires avec le Groupe d'action financier international (GAFI, contre les paradis fiscaux) ou au sein du Comité d'aide au développement (CAD).

Malgré tout, on l'a vu avec la Tunisie, la promotion des droits de l'homme ne passe pas par les Etats ou les organisations multilatérales. Elle repose avant tout sur les peuples, leur volonté



d'émancipation, leur capacité de mise en mouvement. Ce sont eux qu'il faut aider, ainsi que leurs relais dans la société civile internationale, les ONG. Si nous voulons accélérer la démocratisation de la planète, nous devons axer notre politique des droits de l'homme sur le soutien à la société civile et aux ONG.

Avec la révolution tunisienne, notre perception du monde doit changer. Notre realpolitik reposait sur un pari : la stabilité des dictatures en place. Ce pari est erroné : elles peuvent tomber à tout moment. Ami des dictatures d'hier ; en froid avec les démocraties de demain : tel est le risque que nous courons, sacrifiant tout autant nos valeurs que nos intérêts. Nous devons faire le pari de l'instabilité. Dès lors, la promotion raisonnée des droits de l'homme est le nouvel horizon de la realpolitik.

